



## Rechute suite accident travail

Par **hipopo2012**, le **29/07/2016** à **08:48**

bonjour, j'ai eu un accident du travail en novembre 2011. J'ai été en arrêt pendant deux ans et ensuite la médecine du travail m'a consolidée sans séquelles.

Le médecin de la cpam ne m'a pas ausculté, en même temps mon médecin m'avait prescrit des antidépresseurs, les douleurs et ma situation m'ayant en même temps fait plonger dans une dépression. J'ai contesté car j'avais des séquelles (douleurs épaules, nuque, bras et perte de mobilité de la nuque et bras). la cpam m'a fait expertiser par un psychiatre.. J'y suis allée, pensant qu'après j'aurais une convocation par un orthopédiste, mais non, j'ai donc reçu la confirmation de ma consolidation sans séquelles. j'ai réécrit quelques moi après à la cpam qui m'a dit que c'était trop tard.

Depuis j'ai repris une activité professionnelle et je "gère" ma douleurs en compensant. Depuis quelques mois, je souffre à nouveau terriblement, j'ai un irm à passer et mon médecin et moi pensent que ça c'est aggravé.

Je ne veux pas m'arrêter, car j'aime mon travail et j'en ai besoin, mais je voudrais savoir si après tant de temps j'ai possibilité d'être en rechute ? Et si oui, contester à nouveau la consolidation sans séquelles, car dans ce cas, j'insisterai pour être expertiser par un spécialiste.

merci par avance de vos réponses